

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2021

Convocation : le 05 octobre 2021

Affichage : le 05 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 17 présents et 19 votants

Le onze octobre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie LAMY, Catherine GUILLEMANT, Emmanuelle MARION, Sophie RAOUS, Julienne BARAT, Anne-Françoise ASSIMINGUE, Gaëlle ENFREIN et Messieurs Patrick LEDOUX, Alain TRANCHIDO, Jean-Baptiste COLLET, Jean-Luc POISNEL, Philippe CAPOËN, Pascal JOUIN, Jocelyn PAROT, Louis LEBOCEY, Sylvain TRANQUART, Jean-Marc CAMBIER

Absents excusés : Mesdames Viviane CLAIREL, Marine GUEZENNEC, Marianne PINCHART-LAINE, Nadège REBOURSIERE, Messieurs Frédéric CLOUET, Samuel DUPONT

Pouvoirs de : Madame Viviane CLAIREL à Monsieur Patrick LEDOUX. De Madame Marine GUEZENNEC à Madame Sophie RAOUS

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie LAMY

Évènements passés :

- Lundi 13 septembre 2021 à 19 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : conseil municipal
- Mercredi 15 septembre 2021 à 18 h à la Mairie de Louvigny : conseil municipal des jeunes
- Samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021 de 11 h à 19 h aux abords de la Salle des Fêtes de Louvigny : rencontres « demain c'est loin » : marché et tables rondes-débats
- Mardi 21 septembre 2021 à 12 h 15 au siège de la Communauté Urbaine de Caen la mer : comité syndical d'installation du Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations suite aux élections départementales de juin 2021.
- Mardi 21 septembre 2021 à 18 h : commission enfance/jeunesse suite à l'adoption du PEL par le conseil municipal.
- Mercredi 22 septembre 2021 à 18 h, salle Joseph Decaëns à la Mairie de Louvigny : commission « écoute citoyenne et participation à la vie locale »
- Jeudi 23 septembre 2021 à 17 h, salle Joseph Decaëns à la Mairie de Louvigny : commission « handicap, accessibilité, inclusion »
- Vendredi 24 septembre 2021 à 11 h 00 à la Salle Joseph Decaëns de la mairie de Louvigny : signature de la charte Syvedac / Commune de Louvigny, commune pilote sur la gestion des déchets.
- Lundi 27 septembre 2021 de 18 h à 20 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : réunion municipale trimestrielle

- Mardi 28 septembre 2021 à 18 h, salle J. Decaëns à la Mairie de Louvigny : Commission Information/Animation/Culture
- Jeudi 30 septembre 2021 à 18 h au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer : conseil communautaire
- Samedi 2 octobre 2021 de 9 h 30 à 18 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : 2^{ème} édition de « migrants : quand citoyens et élus s'engagent » organisée par la Mairie de Louvigny, l'association Collectif Loupiacien d'Aide aux Migrants et l'Assemblée Locale des Etats Généraux des Migrations.
- Mardi 5 octobre 2021 à 18 h, salle J. Decaëns : commission des finances : préparation de la Décision Modificative budgétaire
- Mardi 5 octobre 2021 à 18 h 30 : conseil syndical du SIGRSO
- Vendredi 8 octobre 2021 à 18 h 30 à la salle Joseph Decaëns de la mairie de Louvigny : commission stratégie alimentaire locale

Évènements à venir :

- Lundi 11 octobre 2021 à 19 h à la Salle des Fêtes de Louvigny : conseil municipal
- Mardi 12 octobre 2021 à 18 h, salle Joseph Decaëns à la mairie de Louvigny : CCAS
- Jeudi 14 octobre 2021 : Assemblée Générale de Copasol
- Samedi 16 octobre 2021 de 14 h à 17 h à la cafeteria de la Salle des Sports Y. Noah : association « la générale Marabille » : (réparation de petits électroménagers, luminaires et jouets...)
- Mercredi 20 octobre 2021 à 17h30 : conseil municipal des enfants et des jeunes
- Vendredi 22 octobre 2021 à 12 h 15 au siège de la Communauté Urbaine de Caen la mer : comité syndical du Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations
- Samedi 23 octobre 2021 de 10 h à midi : visite du quartier Morand/Grande Rue
- Mercredi 03 novembre 2021 à 20h30 : commission Sport à la cafétéria du gymnase
- Mardi 9 novembre 2021 à 17 h 30 : conseil d'école de Louvigny
- Jeudi 11 novembre 2021 à 9 h 30 : commémorations au monument aux morts de la commune (Mairie)
- Vendredi 12 novembre 2021 à 20 h à la salle des fêtes de Louvigny : théâtre « nous sommes des saumons »
- Lundi 15 novembre 2021 de 16 h à 20 h à la salle des fêtes de Louvigny : don du sang
- Mardi 16 novembre 2021 à la salle Joseph Decaëns de la mairie de Louvigny : CCAS
- Mercredi 17 novembre 2021 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Louvigny : réunion publique avec la maison de l'habitat de Caen la mer sur les rénovations et les économies d'énergie dans les maisons existantes.
- Jeudi 18 novembre 2021 à 18 h au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer : conseil

communautaire

- Samedi 20 et dimanche 21 novembre 2021 à la salle des fêtes de Louvigny : bourse aux jouets et aux vêtements organisée par l'association des amis du jumelage

- Samedi 20 novembre 2021 : tour de plaine chez Monsieur Vermes, agriculteur à Baron sur Odon, qui alimente le SIGRSO

- Lundi 22 novembre 2021 à 19 h : conseil municipal

- Jeudi 25 novembre 2021 à 20 h : ciné-débat dans le cadre du festival ALIMEN TERRE

Monsieur le Maire félicite Madame Marine GUEZENNEC et sa famille pour la naissance de sa fille Sahar, née le 1^{er} octobre 2021.

ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny rappelle que deux commissions des finances se sont tenues pour préparer la décision modificative budgétaire proposée ci-après.

Les tableaux de fonctionnement et d'investissement sont annexés en pièces jointes au présent dossier.

La décision modificative n°1 qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 38 000 € :

Section de fonctionnement :

- dépenses à l'article 60612 : 10 000 €
- dépenses à l'article 60622 : 300 €
- dépenses à l'article 60636 : 500 €
- dépenses à l'article 611 : 10 000 €
- dépenses à l'article 61551 : 2 000 €
- dépenses à l'article 6156 : - 10 000 €
- dépenses à l'article 6226 : 10 000 €
- dépenses à l'article 6237 : 2 300 €
- dépenses à l'article 6261 : 1 300 €
- dépenses à l'article 6262 : 3 000 €
- dépenses à l'article 63512 : 400 €
- dépenses à l'article 6218 : 12 500 €
- dépenses à l'article 6411 : - 25 000 €
- dépenses à l'article 6413 : 6 000 €
- dépenses à l'article 6451 : 4 500 €
- dépenses à l'article 6454 : 1 000 €
- dépenses à l'article 6475 : 1 000 €
- dépenses à l'article 6533 : 200 €
- dépenses à l'article 022 : 8 000 €
- recettes à l'article 7788 : 38 000 €

La décision modificative n°1 qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section d'investissement à 43 858 € :

Section d'investissement :

- dépenses à l'article 2135 : 30 320 €
- dépenses à l'article 2031 : 4 920 €

- dépenses à l'article 21312 : 1 000 €
- dépenses à l'article 2184 : 744 €
- dépenses à l'article 20030 : - 46 905 €
- dépenses à l'article 20331 : 46 905 €
- dépenses à l'article 2111 : 4 000 €
- dépenses à l'article 2031 : 4 200 €
- dépenses à l'article 20111 : - 11040 €
- dépenses à l'article 2031 : 11040 €
- dépenses à l'article 020 : - 1326 €
- recettes à l'article 10226 : 7388 €
- recettes à l'article 1337 : 35 240 €
- recettes à l'article 1338 : 1 230 €

Adopté à l'unanimité

ANNULATION DE TITRES DE RECETTE PÉRISCOLAIRE/ ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du conseil municipal une demande de la trésorerie pour admettre en non-valeur les montants suivants :

- Une liste de 512,45 € pour 12 titres au compte 6542 : Madame L.E.F. pour 182,33 € et Monsieur P.F pour 330,12 € représentant l'effacement de la dette suite à une procédure de surendettement. Les pièces justificatives attestant de l'irrecouvrabilité de ces sommes ont été vérifiées pour la trésorerie.
- Un titre de 15,98 € au compte 6541 au motif de la nécessité de provisionner les créances douteuses en amont des procédures d'admission en non-valeur, de surendettement dès lors qu'un risque d'irrecouvrabilité est estimé.
- Annulation d'un titre de recette périscolaire n°18 de l'exercice 2020 émis en doublon à tort à Monsieur A.J. pour un montant de 49,32 € alors que l'autre parent s'était déjà acquitté dudit titre de paiement.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION POUR RECRUTER DES CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES

Madame Gaëlle ENFREIN, conseillère municipale déléguée au personnel de la mairie de Louvigny, présente aux membres du Conseil Municipal la délibération ci-après :

Les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses énumérées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, accident de travail, congé parental, congé de présence parentale, congé de solidarité familiale, temps partiel, détachement de courte durée, disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation ou pour suivre un cycle de préparation à un concours, congé régulièrement octroyé en application du I de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, des articles 57, 60 sexies et 75 de la présente loi ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale).

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

Les contrats établis sur le fondement de cet article 3-1 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le remplacement des agents indisponibles, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement des agents indisponibles pour assurer la continuité du service public ;

Il vous est demandé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles ;
- de charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, de leur expérience et de leur profil ;
 - de prévoir à cette fin l'inscription au budget des crédits correspondants ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1. Défi « Assiettes vides » du 22 au 26 novembre 2021 : dans le cadre de la charte éco responsable de réduction des déchets et pour répondre aux obligations imposées aux communes par la loi EGAlim, il est proposé de faire participer la cantine scolaire de Louvigny au Défi « Assiettes vides » proposé par le REGAL du 22 au 26 novembre. L'objectif est de réaliser un

diagnostic du gaspillage alimentaire sur une semaine. Le SYVEDAC est partenaire de la commune sur cette opération. Même si cette opération est menée sur le temps méridien, l'équipe pédagogique y sera associée, si elle le souhaite. Pour ce faire, Anne Marie Lamy rencontre Mme Guyon, Directrice de l'école de Louvigny le mardi 19 octobre.

Les agents référents de la cantine seront informés des modalités de mise en œuvre le 18 octobre 2021. Le menu est identique pour toutes les communes inscrites au défi afin de pouvoir établir des comparatifs de la pesée au niveau national. Le SIGRSO a promu l'opération auprès des communes adhérentes. L'opération vise à être reconduite au fil des ans.

2. Cérémonie de citoyenneté à la préfecture pour la remise du livret d'accueil lors de la naturalisation :

Le Secrétaire général de la préfecture a remercié la présence d'un membre du conseil municipal en la présence de Monsieur Louis LEBOCY. Le loupiacien nouvellement naturalisé a été ému de la présence d'un élu.

3. Pièce de théâtre « nous sommes des saumons » le 11 novembre 2021 à la salle des fêtes C'est une réécriture d'un seul en scène de Philippe Avron en une pièce de théâtre pour trois interprètes. La figure allégorique du saumon sauvage permet de nous focaliser sur cette idée : nous sommes tous de passage. Saumons, individus, acteurs, nos existences font de nous des messagers, comme les générations précédentes et celles qui nous suivront. Passeurs de traces dont nous avons hérité, nous les transmettrons à notre tour, que ce soit par l'acte créateur de la reproduction ou par la parole agissante d'un acteur sur un public. Public recommandé : 14 ANS+